LYON 2027

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

(Art. L 441-1 du code du commerce)

HOPIPHARM LYON 2027

Fourniture d'emplacements nus
et autres prestations

ARTICLE 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le présent règlement s'applique à l'ensemble des **exposants**.

La fourniture par le SYNPREFH d'un emplacement nu et autres prestations implique l'acceptation **sans réserve** des présentes conditions générales de vente par l'**exposant**, qu'elles que soient les mentions portées sur son bon de commande.

L'**organisateur** fixe seul le lieu, la durée, les heures d'ouverture et de fermeture de la manifestation, le prix des emplacements, celui des entrées ainsi que la date de majoration et de clôture des inscriptions. Il détermine seul les catégories de personnes ou entreprises admises à exposer et/ou visiter la manifestation, ainsi que les produits ou services présentés.

1.1. TITRE DE LA MANIFESTATION

HOPIPHARM LYON 2027

1.2. ORGANISATEUR

SYNPREFH, syndicat national des pharmaciens des établissements de santé.
Siège social : 43, avenue du Maine – 75014 Paris

1.3. CONTACTS DE L'EQUIPE D'ORGANISATION HOPIPHARM

Mélissa BOISGONTIER – Florence VIQUERAT
Courriel : *contact@hopipharm.fr*
Téléphone : 01 56 58 08 90

1.4. LIEUX, DATES ET HEURES D'EXPOSITION

Lieu : Cité Centre de Congrès de Lyon, 50 quai Charles de Gaulle 69463 Lyon cedex 06

Montage des emplacements nus : le lundi 17 mai 2027 de 14h00 à 20h00 et le mardi 18 mai 2027 de 8h00 à 20h00

Démontage des stands nus : le vendredi 21 mai 2027 de 13h00 à 22h00.

Arrivée et installation des exposants possible le mardi 18 mai 2026 de 18h00 à 20h00.

Heures d'ouvertures de l'exposition* :

Mercredi 19 mai 2027 de 7h30 à 19h00 - ouverture à 8h00 pour les congressistes
Jeudi 20 mai 2027 de 8h00 à 18h30
Vendredi 21 mai 2027 de 08h00 à 13h00

Les **exposants doivent assurer une permanence sur leur stand durant toutes les heures d'ouverture de l'exposition*.

ARTICLE 2. RESERVATION - ADMISSION

À l'exclusion de tout autre, la demande de réservation d'un emplacement nu et autres prestations s'effectue au moyen du formulaire d'inscription officiel établi par l'**organisateur** sur le site *www.hopipharm.fr.*

La demande de réservation doit intervenir au plus tard le 15 avril 2027.

Chaque demande de réservation est examinée par l'équipe d'organisation Hopipharm ; elle décide d'accepter ou de refuser la demande.

Le cas échéant, un courriel de confirmation de la réservation est envoyé au demandeur.
La réservation n'est définitive qu'au règlement de la facture et des éventuelles factures restées impayées au titre des participations à des sessions précédentes du congrès Hopipharm.

Les **exposants** ne répondant pas à leurs obligations financières vis-à-vis de l'**organisateur**, ou n'ayant pas respecté les conditions de participation, les directives techniques ou le règlement de la Cité Centre de Congrès de Lyon, pourront voir leur participation à l'exposition annulée.

L'**organisateur** se réserve le droit de demander à tout moment tout renseignement complémentaire en rapport avec ce qui précède, et le cas échéant de réformer la décision d'admission prononcée sur la base d'indications erronées ou inexactes.

Le droit résultant de l'inscription est personnel et incessible. Le contrat d'inscription n'emporte aucun droit d'admission pour une manifestation ultérieure.

En outre, l'**exposant** s'engage à prendre connaissance et à respecter sans réserve les prescriptions éditées par l'équipe de la Cité Centre de Congrès de Lyon notamment en matière de sécurité et de contraintes techniques, telles que détaillées dans le guide technique des exposants du congrès.

ARTICLE 3. FRAIS D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION

3.1. TARIFS DES EMPLACEMENTS NUS POUR STAND ET AUTRES PRESTATIONS (hors Village Innovation)

La réservation comprend :

- **l'emplacement nu**,
- **l'inscription et la situation du stand sur le plan** dans la brochure du congrès et dans l'application Hopipharm Lyon 2027 pour smartphones,
- **la possibilité de décrire la société et ses activités** (nombre de caractères limité) dans l'application Hopipharm pour smartphones, et d'y inclure une documentation PDF (5Mo maximum). Le fichier doit être envoyé avant le 23 mars 2027 à *contact@hopipharm.fr*,
- **l'attribution** de la **brochure du congrès**,
- **l'attribution gratuite d'un nombre limité de badges exposant** selon la superficie totale réservée (2 badges pour 6 à 9 m^2, 3 badges pour 12 à 18 m^2, 4 badges pour 20 m^2, 6 badges pour les surfaces supérieures) et la possibilité de les transformer en inscriptions "congressiste",
- **l'application du tarif "industriel exposant"** pour les inscriptions comme congressistes des membres de la société exposante.

Les coûts HT (TVA 20 %) de réservation des emplacements nus figurent ci-après.

Tableau des prix des emplacements par taille et nombre de côtés ouverts

Taille	Numéros de stands	L x P	Côtés ouverts	Emplacement nu HT
6 m²	7 - 16 - 37 - 39 - 51 - 96	3m x 2m	1	4 316,00 €
6 m²	1 - 2 - 4 - 5 - 10 - 12 - 14 - 15 - 18 - 21 - 35 - 41 - 50 - 71 - 75 - 94 - 111 - 112 - 115 - 123 - 124	3m x 2m	2	4 524,00 €
6 m²	20 - 92 - 103 - 119 - 120	3m x 2m	3	4 732,00 €
9 m²	13 - 19 - 27 - 28 - 48 - 52 - 55 - 59 - 62 - 72 - 73 - 97 - 98 - 106 - 109 - 114 - 117 - 127 - 128	3m x 3m	1	5 876,00 €
9 m²	6 - 8 - 11 - 17 - 22 - 23 - 24 - 29 - 40 - 43 - 44 - 45 - 46 - 47 - 49 - 53 - 54 - 56 - 57 - 60 - 61 - 65 - 66 - 76 - 78 - 85 - 89 - 91 - 99 - 101 - 107 - 113 - 126	3m x 3m	2	6 344,00 €
9 m²	30 - 100	3m x 3m	3	6 500,00 €
12 m²	77 - 83 - 102	4m x 3m	1	7 592,00 €
12 m²	3 - 26 - 36 - 38 - 64 - 69 - 70 - 82 - 90 - 95 - 104 - 105 - 110 - 118 - 122	4m x 3m	2	8 060,00 €
12 m²	33	4m x 3m	3	8 528,00 €
15 m²	32 - 68 - 80 - 88 - 93 - 116 - 121	5m x 3m	2	10 504,00 €
18 m²	58 - 63 - 87	6m x 3m	2	12 168,00 €
18 m²	25 - 31 - 74 - 79 - 81	6m x 3m	3	12 688,00 €
20 m²	34 - 67 - 84	5m x 4m	2	13 624,00 €
20 m²	9	5m x 4m	3	14 144,00 €
36 m²	42 - 86	6m x 6m	4	25 376,00 €

Tableau des prix des emplacements par numéro d'emplacement

N°	Description	Prix HT emplacement nu	Prix TTC emplacement nu
1	Emplacement n° 1 - 6 m² (3m x 2m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	4 524,00 €	5 428,80 €
2	Emplacement n° 2 - 6 m² (3m x 2m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	4 524,00 €	5 428,80 €
3	Emplacement n° 3 - 12 m² (4m x 3m) - 2 côtés ouverts - 3 badges exposant inclus	8 060,00 €	9 672,00 €
4	Emplacement n° 4 - 6 m² (3m x 2m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	4 524,00 €	5 428,80 €
5	Emplacement n° 5 - 6 m² (3m x 2m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	4 524,00 €	5 428,80 €
6	Emplacement n° 6 - 9 m² (3m x 3m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	6 344,00 €	7 612,80 €
7	Emplacement n° 7 - 6 m² (3m x 2m) - 1 côté ouvert - 2 badges exposant inclus	4 316,00 €	5 179,20 €
8	Emplacement n° 8 - 9 m² (3m x 3m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	6 344,00 €	7 612,80 €
9	Emplacement n° 9 - 20 m² (5m x 4m) - 3 côtés ouverts - 4 badges exposant inclus	14 144,00 €	16 972,80 €
10	Emplacement n° 10 - 6 m² (3m x 2m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	4 524,00 €	5 428,80 €
11	Emplacement n° 11 - 9 m² (3m x 3m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	6 344,00 €	7 612,80 €
12	Emplacement n° 12 - 6 m² (3m x 2m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	4 524,00 €	5 428,80 €
13	Emplacement n° 13 - 9 m² (3m x 3m) - 1 côté ouvert - 2 badges exposant inclus	5 876,00 €	7 051,20 €
14	Emplacement n° 14 - 6 m² (3m x 2m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	4 524,00 €	5 428,80 €
15	Emplacement n° 15 - 6 m² (3m x 2m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	4 524,00 €	5 428,80 €
16	Emplacement n° 16 - 6 m² (3m x 2m) - 1 côté ouvert - 2 badges exposant inclus	4 316,00 €	5 179,20 €
17	Emplacement n° 17 - 9 m² (3m x 3m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	6 344,00 €	7 612,80 €
18	Emplacement n° 18 - 6 m² (3m x 2m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	4 524,00 €	5 428,80 €
19	Emplacement n° 19 - 9 m² (3m x 3m) - 1 côté ouvert - 2 badges exposant inclus	5 876,00 €	7 051,20 €
20	Emplacement n° 20 - 6 m² (3m x 2m) - 3 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	4 732,00 €	5 678,40 €

21	Emplacement n° 21 - 6 m² (3m x 2m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	4 524,00 €	5 428,80 €
22	Emplacement n° 22 - 9 m² (3m x 3m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	6 344,00 €	7 612,80 €
23	Emplacement n° 23 - 9 m² (3m x 3m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	6 344,00 €	7 612,80 €
24	Emplacement n° 24 - 9 m² (3m x 3m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	6 344,00 €	7 612,80 €
25	Emplacement n° 25 - 18 m² (6m x 3m) - 3 côtés ouverts - 3 badges exposant inclus	12 688,00 €	15 225,60 €
26	Emplacement n° 26 - 12 m² (4m x 3m) - 2 côtés ouverts - 3 badges exposant inclus	8 060,00 €	9 672,00 €
27	Emplacement n° 27 - 9 m² (3m x 3m) - 1 côté ouvert - 2 badges exposant inclus	5 876,00 €	7 051,20 €
28	Emplacement n° 28 - 9 m² (3m x 3m) - 1 côté ouvert - 2 badges exposant inclus	5 876,00 €	7 051,20 €
29	Emplacement n° 29 - 9 m² (3m x 3m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	6 344,00 €	7 612,80 €
30	Emplacement n° 30 - 9 m² (3m x 3m) - 3 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	6 500,00 €	7 800,00 €
31	Emplacement n° 31 - 18 m² (6m x 3m) - 3 côtés ouverts - 3 badges exposant inclus	12 688,00 €	15 225,60 €
32	Emplacement n° 32 - 15 m² (5m x 3m) - 2 côtés ouverts - 3 badges exposant inclus	10 504,00 €	12 604,80 €
33	Emplacement n° 33 - 12 m² (4m x 3m) - 3 côtés ouverts - 3 badges exposant inclus	8 528,00 €	10 233,60 €
34	Emplacement n° 34 - 20 m² (5m x 4m) - 2 côtés ouverts - 4 badges exposant inclus	13 624,00 €	16 348,80 €
35	Emplacement n° 35 - 6 m² (3m x 2m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	4 524,00 €	5 428,80 €
36	Emplacement n° 36 - 12 m² (4m x 3m) - 2 côtés ouverts - 3 badges exposant inclus	8 060,00 €	9 672,00 €
37	Emplacement n° 37 - 6 m² (3m x 2m) - 1 côté ouvert - 2 badges exposant inclus	4 316,00 €	5 179,20 €
38	Emplacement n° 38 - 12 m² (4m x 3m) - 2 côtés ouverts - 3 badges exposant inclus	8 060,00 €	9 672,00 €
39	Emplacement n° 39 - 6 m² (3m x 2m) - 1 côté ouvert - 2 badges exposant inclus	4 316,00 €	5 179,20 €
40	Emplacement n° 40 - 9 m² (3m x 3m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	6 344,00 €	7 612,80 €
41	Emplacement n° 41 - 6 m² (3m x 2m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	4 524,00 €	5 428,80 €
42	Emplacement n° 42 - 36 m² (6m x 6m) - 4 côtés ouverts - 6 badges exposant inclus	25 376,00 €	30 451,20 €
43	Emplacement n° 43 - 9 m² (3m x 3m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	6 344,00 €	7 612,80 €
44	Emplacement n° 44 - 9 m² (3m x 3m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	6 344,00 €	7 612,80 €
45	Emplacement n° 45 - 9 m² (3m x 3m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	6 344,00 €	7 612,80 €
46	Emplacement n° 46 - 9 m² (3m x 3m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	6 344,00 €	7 612,80 €
47	Emplacement n° 47 - 9 m² (3m x 3m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	6 344,00 €	7 612,80 €
48	Emplacement n° 48 - 9 m² (3m x 3m) - 1 côté ouvert - 2 badges exposant inclus	5 876,00 €	7 051,20 €
49	Emplacement n° 49 - 9 m² (3m x 3m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	6 344,00 €	7 612,80 €
50	Emplacement n° 50 - 6 m² (3m x 2m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	4 524,00 €	5 428,80 €
51	Emplacement n° 51 - 6 m² (3m x 2m) - 1 côté ouvert - 2 badges exposant inclus	4 316,00 €	5 179,20 €
52	Emplacement n° 52 - 9 m² (3m x 3m) - 1 côté ouvert - 2 badges exposant inclus	5 876,00 €	7 051,20 €
53	Emplacement n° 53 - 9 m² (3m x 3m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	6 344,00 €	7 612,80 €
54	Emplacement n° 54 - 9 m² (3m x 3m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	6 344,00 €	7 612,80 €
55	Emplacement n° 55 - 9 m² (3m x 3m) - 1 côté ouvert - 2 badges exposant inclus	5 876,00 €	7 051,20 €
56	Emplacement n° 56 - 9 m² (3m x 3m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	6 344,00 €	7 612,80 €
57	Emplacement n° 57 - 9 m² (3m x 3m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	6 344,00 €	7 612,80 €
58	Emplacement n° 58 - 18 m² (6m x 3m) - 2 côtés ouverts - 3 badges exposant inclus	12 168,00 €	14 601,60 €
59	Emplacement n° 59 - 9 m² (3m x 3m) - 1 côté ouvert - 2 badges exposant inclus	5 876,00 €	7 051,20 €
60	Emplacement n° 60 - 9 m² (3m x 3m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	6 344,00 €	7 612,80 €
61	Emplacement n° 61 - 9 m² (3m x 3m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	6 344,00 €	7 612,80 €
62	Emplacement n° 62 - 9 m² (3m x 3m) - 1 côté ouvert - 2 badges exposant inclus	5 876,00 €	7 051,20 €
63	Emplacement n° 63 - 18 m² (6m x 3m) - 2 côtés ouverts - 3 badges exposant inclus	12 168,00 €	14 601,60 €
64	Emplacement n° 64 - 12 m² (4m x 3m) - 2 côtés ouverts - 3 badges exposant inclus	8 060,00 €	9 672,00 €
65	Emplacement n° 65 - 9 m² (3m x 3m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	6 344,00 €	7 612,80 €
66	Emplacement n° 66 - 9 m² (3m x 3m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	6 344,00 €	7 612,80 €
67	Emplacement n° 67 - 20 m² (5m x 4m) - 2 côtés ouverts - 4 badges exposant inclus	13 624,00 €	16 348,80 €
68	Emplacement n° 68 - 15 m² (5m x 3m) - 2 côtés ouverts - 3 badges exposant inclus	10 504,00 €	12 604,80 €
69	Emplacement n° 69 - 12 m² (4m x 3m) - 2 côtés ouverts - 3 badges exposant inclus	8 060,00 €	9 672,00 €
70	Emplacement n° 70 - 12 m² (4m x 3m) - 2 côtés ouverts - 3 badges exposant inclus	8 060,00 €	9 672,00 €
71	Emplacement n° 71 - 6 m² (3m x 2m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	4 524,00 €	5 428,80 €
72	Emplacement n° 72 - 9 m² (3m x 3m) - 1 côté ouvert - 2 badges exposant inclus	5 876,00 €	7 051,20 €
73	Emplacement n° 73 - 9 m² (3m x 3m) - 1 côté ouvert - 2 badges exposant inclus	5 876,00 €	7 051,20 €
74	Emplacement n° 74 - 18 m² (6m x 3m) - 3 côtés ouverts - 3 badges exposant inclus	12 688,00 €	15 225,60 €
75	Emplacement n° 75 - 6 m² (3m x 2m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	4 524,00 €	5 428,80 €
76	Emplacement n° 76 - 9 m² (3m x 3m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	6 344,00 €	7 612,80 €

77	Emplacement n° 77 - 12 m² (4m x 3m) - 1 côté ouvert - 3 badges exposant inclus	7 592,00 €	9 110,40 €
78	Emplacement n° 78 - 9 m² (3m x 3m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	6 344,00 €	7 612,80 €
79	Emplacement n° 79 - 18 m² (6m x 3m) - 3 côtés ouverts - 3 badges exposant inclus	12 688,00 €	15 225,60 €
80	Emplacement n° 80 - 15 m² (5m x 3m) - 2 côtés ouverts - 3 badges exposant inclus	10 504,00 €	12 604,80 €
81	Emplacement n° 81 - 18 m² (6m x 3m) - 3 côtés ouverts - 3 badges exposant inclus	12 688,00 €	15 225,60 €
82	Emplacement n° 82 - 12 m² (4m x 3m) - 2 côtés ouverts - 3 badges exposant inclus	8 060,00 €	9 672,00 €
83	Emplacement n° 83 - 12 m² (4m x 3m) - 1 côté ouvert - 3 badges exposant inclus	7 592,00 €	9 110,40 €
84	Emplacement n° 84 - 20 m² (5m x 4m) - 2 côtés ouverts - 4 badges exposant inclus	13 624,00 €	16 348,80 €
85	Emplacement n° 85 - 9 m² (3m x 3m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	6 344,00 €	7 612,80 €
86	Emplacement n° 86 - 36 m² (6m x 6m) - 4 côtés ouverts - 6 badges exposant inclus	25 376,00 €	30 451,20 €
87	Emplacement n° 87 - 18 m² (6m x 3m) - 2 côtés ouverts - 3 badges exposant inclus	12 168,00 €	14 601,60 €
88	Emplacement n° 88 - 15 m² (5m x 3m) - 2 côtés ouverts - 3 badges exposant inclus	10 504,00 €	12 604,80 €
89	Emplacement n° 89 - 9 m² (3m x 3m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	6 344,00 €	7 612,80 €
90	Emplacement n° 90 - 12 m² (4m x 3m) - 2 côtés ouverts - 3 badges exposant inclus	8 060,00 €	9 672,00 €
91	Emplacement n° 91 - 9 m² (3m x 3m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	6 344,00 €	7 612,80 €
92	Emplacement n° 92 - 6 m² (3m x 2m) - 3 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	4 732,00 €	5 678,40 €
93	Emplacement n° 93 - 15 m² (5m x 3m) - 2 côtés ouverts - 3 badges exposant inclus	10 504,00 €	12 604,80 €
94	Emplacement n° 94 - 6 m² (3m x 2m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	4 524,00 €	5 428,80 €
95	Emplacement n° 95 - 12 m² (4m x 3m) - 2 côtés ouverts - 3 badges exposant inclus	8 060,00 €	9 672,00 €
96	Emplacement n° 96 - 6 m² (3m x 2m) - 1 côté ouvert - 2 badges exposant inclus	4 316,00 €	5 179,20 €
97	Emplacement n° 97 - 9 m² (3m x 3m) - 1 côté ouvert - 2 badges exposant inclus	5 876,00 €	7 051,20 €
98	Emplacement n° 98 - 9 m² (3m x 3m) - 1 côté ouvert - 2 badges exposant inclus	5 876,00 €	7 051,20 €
99	Emplacement n° 99 - 9 m² (3m x 3m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	6 344,00 €	7 612,80 €
100	Emplacement n° 100 - 9 m² (3m x 3m) - 3 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	6 500,00 €	7 800,00 €
101	Emplacement n° 101 - 9 m² (3m x 3m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	6 344,00 €	7 612,80 €
102	Emplacement n° 102 - 12 m² (4m x 3m) - 1 côté ouvert - 3 badges exposant inclus	7 592,00 €	9 110,40 €
103	Emplacement n° 103 - 6 m² (3m x 2m) - 3 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	4 732,00 €	5 678,40 €
104	Emplacement n° 104 - 12 m² (4m x 3m) - 2 côtés ouverts - 3 badges exposant inclus	8 060,00 €	9 672,00 €
105	Emplacement n° 105 - 12 m² (4m x 3m) - 2 côtés ouverts - 3 badges exposant inclus	8 060,00 €	9 672,00 €
106	Emplacement n° 106 - 9 m² (3m x 3m) - 1 côté ouvert - 2 badges exposant inclus	5 876,00 €	7 051,20 €
107	Emplacement n° 107 - 9 m² (3m x 3m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	6 344,00 €	7 612,80 €
108	Emplacement n° 108 - Stand SYNPREFH		
109	Emplacement n° 109 - 9 m² (3m x 3m) - 1 côté ouvert - 2 badges exposant inclus	5 876,00 €	7 051,20 €
110	Emplacement n° 110 - 12 m² (4m x 3m) - 2 côtés ouverts - 3 badges exposant inclus	8 060,00 €	9 672,00 €
111	Emplacement n° 111 - 6 m² (3m x 2m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	4 524,00 €	5 428,80 €
112	Emplacement n° 112 - 6 m² (3m x 2m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	4 524,00 €	5 428,80 €
113	Emplacement n° 113 - 9 m² (3m x 3m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	6 344,00 €	7 612,80 €
114	Emplacement n° 114 - 9 m² (3m x 3m) - 1 côté ouvert - 2 badges exposant inclus	5 876,00 €	7 051,20 €
115	Emplacement n° 115 - 6 m² (3m x 2m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	4 524,00 €	5 428,80 €
116	Emplacement n° 116 - 15 m² (5m x 3m) - 2 côtés ouverts - 3 badges exposant inclus	10 504,00 €	12 604,80 €
117	Emplacement n° 117 - 9 m² (3m x 3m) - 1 côté ouvert - 2 badges exposant inclus	5 876,00 €	7 051,20 €
118	Emplacement n° 118 - 12 m² (4m x 3m) - 2 côtés ouverts - 3 badges exposant inclus	8 060,00 €	9 672,00 €
119	Emplacement n° 119 - 6 m² (3m x 2m) - 3 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	4 732,00 €	5 678,40 €
120	Emplacement n° 120 - 6 m² (3m x 2m) - 3 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	4 732,00 €	5 678,40 €
121	Emplacement n° 121 - 15 m² (5m x 3m) - 2 côtés ouverts - 3 badges exposant inclus	10 504,00 €	12 604,80 €
122	Emplacement n° 122 - 12 m² (4m x 3m) - 2 côtés ouverts - 3 badges exposant inclus	8 060,00 €	9 672,00 €
123	Emplacement n° 123 - 6 m² (3m x 2m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	4 524,00 €	5 428,80 €
124	Emplacement n° 124 - 6 m² (3m x 2m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	4 524,00 €	5 428,80 €
125	Emplacement n° 125 - Stand Associations		
126	Emplacement n° 126 - 9 m² (3m x 3m) - 2 côtés ouverts - 2 badges exposant inclus	6 344,00 €	7 612,80 €
127	Emplacement n° 127 - 9 m² (3m x 3m) - 1 côté ouvert - 2 badges exposant inclus	5 876,00 €	7 051,20 €
128	Emplacement n° 128 - 9 m² (3m x 3m) - 1 côté ouvert - 2 badges exposant inclus	5 876,00 €	7 051,20 €
129	Emplacement n° 129 - Village Innovation		

Description de la prestation "emplacement nu"

Un emplacement nu est délimité au sol par un marquage spécifique. Cela nécessite que vous fassiez installer votre stand par un standiste que vous choisirez à votre convenance, et qui fournira l'ensemble du matériel.

Vous devrez faire valider les plans de votre stand par le service exposant du congrès avant le 7 mai 2027 selon les instructions indiquées dans le guide technique des exposants disponible sur le site www.hopipharm.fr.

Vous devrez obligatoirement commander, *a minima*, auprès du service exposant du congrès, l'alimentation électrique nécessaire en sélectionnant la puissance adaptée.

Vous pouvez également commander une prestation "stand équipé" auprès du service exposant du congrès en vous référant au guide technique des exposants disponible sur notre site *www.hopipharm.fr*.

3.2. VILLAGE INNOVATION

L'organisateur propose, au sein de l'exposition, un Village innovation d'une surface totale de 60 m², destiné aux jeunes entreprises innovantes intervenant dans le champ de la pharmacie hospitalière.

Le village innovation compte entre 8 et 10 emplacements, dont le nombre définitif est fixé par l'organisateur. Les emplacements sont attribués par ordre chronologique de réception des demandes.

A titre indicatif, ci-dessous les critères qui seront pris en compte pour l'étude de la demande :

- première participation au congrès Hopipharm en tant qu'exposant ;
- présentation d'un produit, d'un service ou d'une solution innovante destinée à la pharmacie hospitalière.

L'équipe d'organisation Hopipharm apprécie si l'innovation présentée relève de la pharmacie hospitalière. Elle peut demander tout justificatif complémentaire.

Calendrier

- Ouverture des candidatures : jeudi 19 novembre 2026 à 11h00.
- Examen de l'éligibilité : l'équipe d'organisation Hopipharm notifie sa décision par courriel dans un délai de 15 jours à compter de la réception de la demande.
- Clôture des candidatures : 15 mars 2027, ou à la date d'attribution du dernier emplacement si elle est antérieure.
- Transmission de la description de l'entreprise et de la documentation pour l'application : avant le 23 mars 2027 (cf. article 3.1 des CGV).

Chaque emplacement est équipé d'une table et de deux chaises. La prestation comprend en outre deux badges exposant, ainsi que la mention de l'entreprise dans la brochure et l'application du congrès dans les conditions de l'article 3.1 des CGV.

Son coût est de 2 000 € HT. Les modalités de règlement et d'annulation sont celles des articles 3.4 et 3.5 des CGV.

Les exposants du village innovation ne peuvent pas animer de symposium d'ouverture.

3.3. PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

3.3.1. Symposiums d'ouverture

Sous réserve d'acceptation des thèmes, les exposants du congrès peuvent animer des symposiums d'ouverture.

a. Date et heure

Ces symposiums ont lieu le soir précédant l'ouverture d'Hopipharm, le mardi 18 mai 2027 de 19h00 à 21h00.

b. Nombre de symposiums

Outre la limite fixée par le nombre de salles disponibles, le Conseil d'administration du Synprefh estime nécessaire d'en limiter le nombre à quatre.

c. Sujets

Les sujets sont soumis au président du Synprefh et au président du Conseil scientifique et sont validés par le Conseil d'administration du Synprefh.

Il ne saurait être question de confondre ces symposiums avec une opération marketing de lancement d'un nouveau produit. En revanche les présentations proposant des mises au point de stratégies thérapeutiques sont encouragées.

Le président du Synprefh et le président du Conseil scientifique se réservent par ailleurs un droit de regard sur le programme de ces symposiums (programme, intervenants, etc.) et demandent à ce qu'un pharmacien hospitalier, membre du Conseil scientifique Hopipharm ou de l'équipe d'organisation Hopipharm ou du Conseil d'administration du Synprefh en soit modérateur.

Priorité est donnée aux coopérations de deux ou plusieurs exposants abordant une thématique d'actualité dans le champ de la pharmacie hospitalière.

L'accès aux symposiums n'est pas limité aux personnes inscrites au congrès Hopipharm.

L'accès au buffet organisé à l'issue des symposiums est réservé aux personnes ayant assisté à l'un des symposiums.

d. Conditions financières

Aucun droit particulier n'est perçu pour l'organisation de cet évènement.

Les sociétés animant un symposium s'engagent cependant à être exposant d'Hopipharm sous forme d'un stand (9 m² minimum).

La facturation (5 720 € HT par symposium) correspond au coût de location des salles et des matériels audio-visuels et à une quote-part du buffet organisé (organisation appartenant à l'équipe d'organisation Hopipharm) après les symposiums. Elle est effectuée par le secrétariat comptable de l'équipe d'organisation Hopipharm.

e. Publicité

Selon les informations transmises par l'exposant, l'annonce de ces symposiums peut figurer sur le programme en ligne et dans l'application smartphone du congrès (nom de l'exposant, titre et déroulé du symposium). Un courriel sera adressé à tous les congressistes dans le mois qui précède le congrès avec toutes les informations inhérentes aux symposiums programmés.

Il appartient cependant aux exposants concernés d'assurer la publicité de leur symposium et les invitations afférentes par tout moyen utile, considérant que la participation à ces symposiums ne nécessite pas d'être inscrit au congrès Hopipharm.

A cette fin, le bandeau et le logo Hopipharm de l'année, en image digitalisée, peuvent être fournis sur demande.

Tout document comportant le logo Hopipharm doit être soumis avant diffusion à l'équipe d'organisation Hopipharm qui fait connaître son point de vue sur ce document dans un délai de 5 jours francs.

3.3.2. Autres prestations

Les coûts des autres prestations sont les suivants :

- Évolution d'un badge exposant attribué avec
  le stand vers un badge congressiste 302 € HT (TVA à 10 %)
- Badge exposant supplémentaire 395 € HT (TVA à 20 %)
- Page A4 quadrichromie (brochure congrès) 2 000 € HT
- Demi-page A4 quadrichromie (brochure congrès) 1 400 € HT

Les prix des badges seront majorés de 50 % après le 15/04/2027.

D'autres formes de participations des industriels peuvent être envisagées (logo sur les carnets, les sacs, les cordons, la page d'ouverture de l'application, …). Pour toute proposition, prendre contact avec l'équipe d'organisation *contact@hopipharm.fr*

3.4. MODALITES DE REGLEMENT

Le bulletin de réservation d'un emplacement nu pour stand et autres prestations est à remplir **intégralement** en ligne sur le site internet *www.hopipharm.fr*.

L'adresse de facturation et la référence de la commande sont notamment à préciser.

Un bon de commande doit accompagner la réservation : il est à envoyer par courriel à *contact@hopipharm.fr* dans les meilleurs délais.

Une facture correspondant au montant total TTC de la participation sera adressée dans les deux mois suivant la réception de ces documents.

Son règlement sera effectué à soixante jours à compter de la date d'émission de la facture par chèque libellé à l'ordre de SYNPREFH HOPIPHARM ou par virement sur le compte SYNPREFH HOPIPHARM.

A défaut de règlement au 31 juillet 2027, toutes les factures donnant lieu à relance seront automatiquement majorées de 10 %, à quoi s'ajoutera une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € due de plein droit dès le premier jour de retard de paiement (note d'information DGCCRF n° 2013-26).

Conformément à la réforme française de la facturation électronique, le Synprefh sera tenu d'émettre ses factures sous format électronique à compter du 1er septembre 2027. Jusqu'à l'entrée en vigueur de cette obligation, les factures seront adressées par courrier électronique à l'adresse fournie par l'exposant lors de son inscription.

3.5. MODALITÉS D'ANNULATION PAR L'EXPOSANT

Toute demande d'annulation doit être faite à l'équipe d'organisation à l'adresse *contact@hopipharm.fr*

Conditions financières d'annulation :

- Annulation entre le 1er janvier 2027 (00h00) et le 14 février 2027 (23h59) : remboursement total à l'exception de 10 % de frais de gestion,
- Annulation entre le 15 février 2027 (00h00) et le 31 mars 2027 (23h59**)** : remboursement de 50 %,
- Annulation à partir du 1er avril 2027 (00h00**)** : aucun remboursement.

Cependant, en cas de refus de l'ARS de valider la convention mentionnée dans le décret n° 2020-730 du 15 juin 2020 *relatif aux avantages offerts par les personnes fabriquant ou commercialisant des produits ou des prestations de santé*, l'organisateur remboursera l'exposant des sommes engagées moins une retenue pour frais de gestion correspondant à 10 % du prix à payer par l'exposant.

ARTICLE 4. ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS

L'attribution des emplacements se fait par ordre chronologique des réservations.

Le plan et la liste des emplacements retenus sont mis à jour régulièrement sur le site internet *www.hopipharm.fr*.

L'équipe d'organisation se réserve le droit de modifier, à chaque fois qu'il le jugera utile à l'intérêt de la manifestation ou pour des raisons de sécurité :

- la superficie, la disposition et l'emplacement des surfaces,
- au cas où la surface attribuée ne serait pas disponible pour une raison non imputable à l'**organisateur**, l'**exposant** a le droit de demander le remboursement du prix de location de l'emplacement, à l'exclusion de toute demande de dommages et intérêts.

ARTICLE 5. OCCUPATION ET JOUISSANCE DES EMPLACEMENTS

L'**organisateur** met à disposition des emplacements nus sans structure de stand. Le mobilier n'est pas inclus dans la prestation.

Il n'est pas permis à un **exposant**, sauf autorisation écrite de l'équipe d'organisation Hopipharm, de céder au bénéfice d'un tiers, un emplacement attribué en totalité ou en partie, que ce soit à titre gracieux ou onéreux.

L'**exposant** peut, sous quelque forme que ce soit, présenter des produits ou services, ou faire de la publicité dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'**organisateur** n'assume aucune responsabilité quant aux pertes ou dommages causés par des perturbations dans l'alimentation en fluides.

Le nettoyage de chaque stand est à la charge de l'**exposant** et devra être fait chaque jour et être achevé pour l'ouverture d'exposition. Le service exposant du congrès commercialise cette prestation au détail (également incluse dans la prestation "stand équipé").

ARTICLE 6. ASSURANCES - RESPONSABILITÉ

L'**organisateur** a souscrit une assurance "responsabilité civile".

L'**organisateur** n'assume aucune obligation de garde pour les objets exposés ou les équipements de stand, et décline toutes responsabilités en cas de dégâts ou de pertes de tels objets ou équipements.

Les mesures de gardiennage prises par l'**organisateur** n'emportent aucune responsabilité de sa part s'agissant de l'altération ou de la perte des objets ou équipements placés sous sa garde par l'exposant.

L'**exposant** est pleinement et exclusivement responsable des dommages faits aux personnes ou aux biens dont il serait la cause du fait de ses préposés ou des choses qu'il détient ou qu'il a sous sa garde. Engage, notamment, la responsabilité de l'exposant tout dommage impliquant un élément du stand de sa décoration ou en relation avec l'accrochage, le montage, le démontage du dit stand.

ARTICLE 7. MODIFICATIONS DES DATES ET/OU DE LA DUREE DE L'EXPOSITION

Dans la situation où une décision administrative l'y obligerait, l'organisateur pourra décider de réduire ou de prolonger la durée de l'exposition. Dans ce cas l'**exposant** ne pourra prétendre à aucune réduction du prix convenu en contrepartie de la mise à disposition de l'espace d'exposition ayant été retenu.

Si en application d'une décision administrative le congrès devait être interrompu, l'**exposant** ne pourra prétendre à aucun remboursement ni s'exonérer de payer le prix convenu en contrepartie de la mise à disposition de l'espace d'exposition ayant été retenu.

En cas d'interdiction de tenue de l'exposition sur le site de la Cité Centre de Congrès de Lyon du fait d'une décision administrative ou d'un cas de force majeure l'organisateur proposera à l'exposant un report du congrès à de nouvelles dates. En cas de refus de ce report, l'organisateur remboursera à l'exposant les sommes engagées auxquelles il appliquera, au titre des frais de gestion, une retenue d'un montant correspondant à 10 % de l'ensemble du prix convenu en contrepartie de la mise à disposition de l'espace d'exposition ayant été retenu.

ARTICLE 8. ETHIQUE - CONFLITS D'INTERETS – INDEPENDANCE

L'**organisateur** et l'**exposant** s'engagent à respecter des bonnes pratiques de fonctionnement ainsi que détaillées ci-après.

L'**organisateur** garantit qu'aucun de ses mandataires sociaux, cadres, employés ou représentants impliqués dans l'exécution de la présente convention n'est employé, fonctionnaire, agent ou représentant d'un gouvernement ou représentant d'un parti politique, et qu'elle ne procurera aucun avantage, en espèces ou en nature, directement ou indirectement, à des fonctionnaires ou employés par des personnes morales placées directement ou indirectement sous contrôle de l'État, de représentants de partis politiques, ou de personnes agissant en leur nom, si cet avantage est consenti en violation de toute réglementation applicable, ou si le but est d'influencer des décisions, des actions ou des abstentions d'organismes gouvernementaux en faveur de l'**exposant**.

L'**organisateur** s'engage en outre à conduire ses activités et ses relations d'affaires avec l'**exposant**, ses sous-traitants, et toute tierce partie, de manière à éviter toute perte ou embarras à l'**exposant** dû à un quelconque conflit d'intérêt, réel ou apparent, et également à exiger de ses sous-traitants qu'ils se conforment à cette politique en ce qui concerne le présent contrat.

L'**organisateur** affirme qu'aucun préposé ou représentant de l'**exposant** n'aura le pouvoir de lui donner des instructions, écrites ou orales, engageant l'**exposant** ou ses représentants en violation des principes exposés au présent article.

L'**organisateur** s'engage à préparer et à réaliser le programme d'Hopipharm en toute indépendance vis-à-vis de l'**exposant**.

L'**organisateur** s'engage à garantir l'indépendance des décisions du conseil scientifique d'Hopipharm vis-à-vis de l'**exposant**.

Les deux parties se réservent le droit de résilier le contrat né de l'acceptation par l'équipe d'organisation de la demande de réservation d'un emplacement adressée par l'**exposant** par simple notification à l'autre partie, sans préjudice de tout autre recours, si était constatée une violation des dites bonnes pratiques de fonctionnement de la part de l'une des deux parties, de leurs employés, de leurs sous-traitants ou généralement de toute personne physique ou morale intervenant du fait d'une des deux parties dans l'exécution du contrat.

ARTICLE 9. OBLIGATIONS DECLARATIVES

L'**exposant** s'engage à se conformer aux obligations déclaratives prescrites par l'article R. 1453-2 du code de la santé publique. A cette fin, toute convention que l'**exposant** jugera utile de proposer à l'**organisateur** doit être envoyée par courriel à l'adresse : *contact@hopipharm.fr*.

ARTICLE 10. DEMANDE D'AUTORISATION

Tout avantage consenti par l'**exposant** à l'**organisateur** devra donner lieu à l'établissement, par l'**exposant**, d'une convention qu'il proposera à l'**organisateur**. Une fois cette convention établie, il appartiendra à l'**exposant** de la soumettre pour autorisation préalable à l'ARS dans le ressort duquel il se situe dans le cadre de la procédure prévue à l'article L. 4153-8 du code de la santé publique.

Les avantages en question correspondent à la typologie mentionnée à l'article R. 1453-14 et précisée par l'arrêté pris par le ministre de la Santé en date du 24 septembre 2020 portant sur la typologie thématique des avantages et de conventions en application de l'article R. 1453-14 du code la santé publique.

Les conventions établies à cette fin sont à envoyer par l'**exposant** à l'adresse *:*

contact@hopipharm.fr.

Date

Signature de l'exposant représenté par *Signature du président du Synprefh*

_____ _____